

# **SALON TOUTES COLLECTIONS**

**" SALON DE PROVENCE "**  
**DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026**  
**ESPACE CHARLE TRENET**  
89 . Bd Aristide Briand  
13300 SALON DE PROVENCE

## **ARTICLE 1.**

Le Salon Toutes Collections est ouvert à tous : professionnels, amateurs et clubs . Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale, risques de vols, pertes, ou dégradations de leur matériel . ( Vérifiez vos assurances et assurez la surveillance de vos stands).

## **ARTICLE 2.**

L 'organisateur se réserve le droit d 'admission et de distribution des emplacements, en fonction des critères qui lui sont propres ( date d 'inscription, ancienneté, présentation, spécialité, etc...)

## **ARTICLE 3.**

Les exposants devront déballer leur marchandise et installer leur stand le dimanche entre 6h30 et 9h00 du matin . L 'ouverture au public est fixée à 9h00 et la fermeture à 17h00.

## **ARTICLE 4.**

Pour éviter toute contestation du service de sécurité il est demandé à chaque exposant de veiller à ne pas dépasser les limites prévues par l'organisateur.

## **ARTICLE 5.**

En cas d'absence : Si l'organisateur n'a pas été prévenu au moins 72 heures à l'avance il pourra encaisser le chèque de réservation. Il se réserve le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9 h 30.

## **ARTICLE 6.**

Les réservations devront être accompagnées d'un chèque comprenant le prix de l'emplacement indiqué sur le bulletin de réservation. La somme due sera encaissée après le déroulement de la manifestation.

## **ARTICLE 7.**

Le bulletin d'inscription joint au présent règlement doit être retourné **avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2026**

\_ A cette date l'organisateur se réserve le droit de disposer du stand non confirmés.

## **ARTICLE 8.**

L'entrée de la salle d'exposition est gratuite.

## **ARTICLE 9.**

Le club organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamer d'indemnités ou remboursements d'aucune sorte.

## **ARTICLE 10.**

Le présent règlement s'applique à tous les exposants du Salon Toutes Collections.

## **ARTICLE 11.**

Le renvoi du bulletin de réservation entraîne l'acceptation du présent règlement.

## **ARTICLE 12.**

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Les frais de réservation versés par les exposants seraient remboursés.

## **ARTICLE 13.**

L'acceptation du règlement de l'espace Charles Trenet s'applique à tous les exposants du Salon Toutes Collections (interdiction de fumer, animaux interdit...).

## **Pour tout renseignement**

Tel : 06 82 28 10 89  
alex.pacaphil@laposte.net

**Courrier** : Monsieur A. COTTINEAU  
Résidence Nostradamus Bt G  
117 Boulevard Ledru Rollin  
13300 Salon de Provence